

Édito

Dis moi ce que tu achètes, je te dirai si tu es confiné

Il n'a pas fallu longtemps après que le Président de la République ait annoncé que nous étions en guerre, pour que les Français changent leurs habitudes de consommation : terminé la séance de maquillage devant son miroir pendant des heures, au revoir aussi les produits coiffants, kenavo les salades de fruits et sandwiches...

Une étude publiée par [l'institut IRI](#), (spécialisé dans l'analyse de données liées à la consommation) a comparé les achats des Français sur une période allant du 16 mars au 12 avril. Il en résulte que les priorités d'achat ne sont plus les mêmes dans le contexte actuel.

Ainsi, en cette période de confinement face à la crise sanitaire, plusieurs produits de beauté sont délaissés (-62% pour les produits cosmétiques, -50% pour les laques et produits coiffants). En revanche, les français ont préféré se ruier sur les produits de soins des jambes et de coloration (+70% et +88%).

Concernant les produits alimentaires, là encore, les français ont mis de côté certains produits comme les salades de fruits (-54%), les sandwiches (-68%) ou encore le champagne (-60%). Les consommateurs préfèrent se tourner vers des produits de base, comme la farine (+189%), les levures et le sucre (+181%), les desserts à préparer (+79%) ou encore les sirops sucrés (+76%).



L'institut indique également que les produits surgelés ont été plébiscités (+77% pour les viandes surgelées et +84% pour les poissons surgelés).

Pour s'adonner à leur passion du ménage mais aussi pour désinfecter leur intérieur et se protéger du Covid-19, les français ont également fait des stocks de produits nettoyants : +264% pour les gants de ménage, +111% pour la javel et +78% pour les savons de ménage.

Enfin, le service de Drive dédié à l'alimentaire a littéralement explosé ces dernières semaines (+95% par rapport à avril 2019).



Télétravail et confinement, s'en sortir sans sortir

Le 28 avril dernier, le Premier Ministre a proclamé la prolongation du télétravail après le déconfinement « *le plus longtemps possible* ». Depuis le début du confinement, 7,5 millions de Français sont concernés par le télétravail.

Une [étude d'OpinionWay](#) s'est intéressée aux risques psychologiques liés à cette façon de travailler. L'étude, menée auprès de 2000 salariés, révèle que 44 % des sondés se sentent en situation de « détresse psychologique ».

Le sentiment d'être plus sollicité que d'habitude, la difficulté à établir une frontière entre vies professionnelle et personnelle, la charge mentale importante, sont autant de facteurs qui aggravent la situation des télétravailleurs.

Souvent, le télétravail a été imposé en urgence pour répondre au confinement et pour beaucoup, les conditions de travail ne sont pas optimales : des outils informatiques qui ne sont pas prêts ou des collaborateurs mal installés. Selon l'enquête, seulement 45% des Français interrogés peuvent s'isoler. Pour beaucoup de télétravailleurs, le lieu de vie n'est pas adapté pour travailler. Ainsi, 60 % travaillent dans leur salon et près de 25 % travaillent dans une pièce qui n'est pas une pièce de travail, comme une chambre.



La motivation professionnelle est, elle aussi, fortement impactée. Elle s'est détériorée pour un quart des salariés en télétravail depuis le début du confinement. Cette baisse de motivation est de plus grande ampleur chez les femmes, chez les franciliens, ainsi que pour les salariés confinés avec un ou plusieurs autres proches.

Charge mentale pesante et cumul des rôles obligent, ce sont les femmes qui déclarent le plus souffrir de leurs conditions de télétravail en temps de confinement (22%, contre 14% chez les hommes).

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'étude montre qu'être en couple ou avoir des enfants est un facteur aggravant : la question de l'équilibre des vies en situation de confinement peut devenir un facteur de risque. Enfin, sans surprise, la taille du logement est un facteur aggravant pour beaucoup de travailleurs, confinés dans de petites surfaces.



Port du masque : préférable dans de nombreuses circonstances, obligatoire dans d'autres

A partir du 11 mai, le Premier Ministre a jugé « préférable » de porter un masque dans « de nombreuses circonstances ». Il a par ailleurs invité les entreprises à équiper leurs salariés. L'Etat et les collectivités locales seront eux en charge d'assurer la protection des fonctionnaires. Les personnels de l'Education Nationale et les élèves recevront également des masques et le port du masque sera obligatoire dès le collège (si la distance d'un mètre ne peut pas être respectée). Le port du masque sera obligatoire dans les transports en commun, métro comme bus. Il sera également obligatoire dans les taxis et les VTC qui ne disposent pas de protection en plexiglas.

Déconfinement, l'avènement de la petite reine ?

Au moment du déconfinement, les usagers des transports en commun risquent de se reporter massivement sur leur véhicule personnel. Face à cette crainte, certaines agglomérations choisissent de faire le pari du vélo et planchent sur des aménagements réalisés en urgence pour sécuriser les cyclistes.

Le phénomène s'est produit en Chine : les habitants ont déserté les transports en commun, qui ont vu leur fréquentation chuter de moitié, et les ventes de voitures ont explosé.

Chez nous aussi, il y a fort à parier que les bus, métros et tramways soient délaissés, du fait de l'inévitable promiscuité qu'ils induisent aux heures de pointe. Dans ce contexte, le vélo pourrait bien s'imposer comme le mode de déplacement qui permettrait d'éviter une recrudescence de la circulation automobile. Il permet de maintenir la distanciation sociale, il est beaucoup moins gourmand en espace urbain que la voiture, pour un bilan carbone zéro et un coût au kilomètre défiant toute concurrence. Mais il ne pourra conquérir de nouveaux adeptes qu'à une condition : que la sécurité des cyclistes soit renforcée.



Sollicitées par les associations de défense des cyclistes, plusieurs agglomérations bretonnes planchent en ce moment même sur la manière d'inciter à l'utilisation du vélo après le 11 mai. « Nous allons mettre en place des aménagements temporaires, qui seront testés et observés pendant plusieurs mois. Si cela fonctionne, on les garde, voire on les développe. Sinon, on peut revenir en arrière ; ça nous permet un droit à l'erreur » déclare [Yohann Nédélec, vice-président de Brest Métropole chargé des déplacements](#). Il est également question de récupérer une voie pour les cyclistes sur les principaux axes à quatre voies de la métropole. Mais aussi de créer de nouvelles zones piétonnes dans plusieurs quartiers, car pour les piétons, la distanciation sociale va également être de mise.

« Il faut aller beaucoup plus loin » prône également Jérôme Sawtschuk, administrateur de [Brest A Pied A Vélo](#). « Il faut absolument assurer la continuité du parcours, afin que les gens puissent se rendre à leur travail sans voir la piste cyclable s'arrêter brutalement à certains endroits. Au besoin, il faut supprimer des places de parking pour faire de la place aux cyclistes. Il faut aussi proposer de la location de vélos, pour que ceux qui n'ont pas les moyens d'en acheter un, comme les étudiants par exemple, puissent quand même l'utiliser comme moyen de transport. ».

Et de rappeler que le jeu en vaut la chandelle : réussir à faire adopter le vélo en ville comme mode de déplacement, c'est lutter durablement contre la pollution atmosphérique, les accidents, l'obésité, le bruit, et favoriser les commerces de proximité.



Pour accompagner l'essor du vélo comme mode de transport en France, à la traîne par rapport à d'autres pays européens, le gouvernement offre un coup de pouce aux personnes prêtes à adopter le vélo pour se déplacer au quotidien : un forfait de 50 euros pour faire réparer sa bicyclette d'occasion (changer les freins, les lumières, les pneus...). Les réparateurs seront référencés sur le [site de la fédération française des usagers de la bicyclette](#).

Cette aide s'inscrit dans un plan plus global de 20 millions d'euros, qui servira aussi à financer des places de stationnement temporaires et des formations pour apprendre ou réapprendre à rouler à vélo. Le gouvernement prévoit aussi l'adoption dans les prochains jours du décret d'application dans le secteur privé de la loi d'orientation des mobilités, afin de permettre la mise en place du forfait mobilités durables, avec lequel les employeurs peuvent prendre en charge jusqu'à 400 euros de frais de déplacement de leurs salariés sur leur trajet domicile-travail effectué à vélo.



Du laisser-aller pendant le confinement...

Ce n'est pas parce que les conditions de travail à domicile sont souvent compliquées qu'il faut pour autant négliger l'hygiène.

En période de pandémie de Covid-19, les Français ont les mains plus propres mais ils ne le sont pas eux-mêmes pour autant. Une enquête* Ifop pour 24Matsins.fr, intitulée « Mains propres, slips sales... L'hygiène corporelle des Français confinés » révèle que seulement 67% de nos compatriotes procèdent à une toilette quotidienne complète. Une proportion en baisse significative par rapport à un autre sondage Ifop réalisé fin janvier avant l'apparition de la crise, où ce chiffre s'élevait à 76%.

Ce laisser-aller s'observe notamment chez ceux qui sont seuls. Ainsi, les hommes confinés seuls sont ceux qui admettent se laver le moins souvent : à peine 49 % d'entre eux se lavent quotidiennement le corps et le visage. Pire, 41 % de ces hommes confinés seuls admettent ne pas changer de sous-vêtement tous les jours.



L'enquête révèle à nouveau une réelle différence face à l'hygiène entre les genres, puisque chez les femmes confinées seules, seules 15 % ne changent pas de sous-vêtement tous les jours. Les femmes en général se montrant d'ailleurs plus exigeantes que les hommes : 73 % des Françaises se lavent entièrement tous les jours, contre 61 % des hommes.

Si l'absence de toilette quotidienne reste un phénomène masculin, l'enquête observe cependant qu'elle touche notamment les seniors « dont les normes en matière d'hygiène ont été inculquées à une époque où le confort sanitaire n'était pas aussi répandu », ainsi que les personnes isolées socialement ou géographiquement. Des données qui montrent à quel point l'hygiène repose énormément sur la considération de sa sociabilité et sur le regard d'autrui.

* : Enquête réalisée auprès d'un échantillon de 1 016 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus par questionnaire auto-administré en ligne du 3 au 4 avril 2020.

REJOIGNEZ
NOUS

Cliquez ici

CFE-CGC Naval Group Brest

Agnès Blanchot: 02 22 50 10 03 - Rémy Déduyer : 06 88 3935 91

Olivier Teisseire : 06 98 47 54 12 - Laurent Gosselin : 06 31 93 52 14

Courriel : [Syndicat CFECGC-BREST-DCNS](#) Site internet CFE-CGC Naval Group : <https://www.cfecgc-naval.fr>